

**Pour une islamologie d’excellence**

**APPEL À PROJET**

|  |
| --- |
| **Calendrier**   * Date de lancement : 6 février 2023 * Date limite de dépôt des dossiers : **21 avril 2023** * Évaluation et sélection : entre le 24 avril et le 8 juin 2023 * Publication des résultats : dans la semaine du 12 juin 2023. |

Composé du ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche et de huit établissements partenaires[[1]](#footnote-1), l’Institut français d’islamologie (IFI) a pour mission de développer une islamologie française de haut niveau et de promouvoir à l’échelle nationale l’étude scientifique des systèmes de croyances, de savoirs et de pratiques propres aux différentes branches qui composent la religion musulmane. L’islamologie est ainsi définie à la fois par son objet – l’étude de la religion musulmane dans le passé et le présent – et par sa démarche scientifique. L’étude des textes et des discours, des pratiques, des institutions et des acteurs de l’islam en forme le cœur, étude pour laquelle la contribution des disciplines philologiques, linguistiques, littéraires, philosophiques, historiques, des sciences juridiques et des sciences sociales ne saurait être négligée.

Pour répondre à sa mission d’impulsion de programmes de recherche en islamologie, l’IFI lance un appel à projet « Pour une islamologie d’excellence ». Le porteur de ces projets de recherche triennaux doit être enseignant-chercheur ou chercheur statutaire, membre d’une unité de recherche d’un établissement membre de l’IFI, et il devra y associer au moins un autre établissement français d’enseignement supérieur, ou, mieux encore, une UMIFRE. L’IFI privilégiera les approches diachroniques et ouvertes aux différentes cultures de l’islam. Les lauréats (4 par an) se verront attribuer chacun un contrat postdoctoral (2 ans), assorti d’un environnement de travail (jusqu’à 20 000€/an pendant 3 ans).

Afin de renforcer certains domaines de l’islamologie peu représentés en France et d’assurer l’émergence de pôles thématiques forts, les projets de l’appel 2023 porteront sur l’une ou l’autre des thématiques suivantes :

1. **Les écrits hérésiographiques et polémiques**

Les corpus théologiques et juridiques proposent des réflexions complexes sur « l’orthodoxie », « l’hétérodoxie » et « l’hérésie », sur les articulations entre les courants constitutifs de l’islam dans sa diversité et sur ses relations avec les autres religions. Les candidats sont invités à croiser les différents corpus et, dans l’idéal, à les comparer avec les sources polémiques non musulmanes, chrétiennes, juives, manichéennes et zoroastriennes, sur l’islam.

1. **Élaboration, transmission et réception du Coran**

Si l’analyse historico-critique et philologique du Coran et de ses sources a connu depuis deux décennies un vaste renouveau, la transmission, la réception et l’utilisation du texte coranique à travers les âges sont beaucoup moins étudiées. Dans une approche comparatiste ou non, les candidats pourront s’intéresser aussi bien à aux interprétations successives du texte sacré – notamment les traités d’exégèse (*tafsîr*) –, aux évolutions du statut accordé au Coran, ou encore à l’utilisation du texte coranique dans les sociétés musulmanes au long des siècles. Les porteurs de projet sont encouragés à proposer des éditions critiques de textes à partir de manuscrits.

1. **Islamologie et littérature**

La littérature d’*adab* a été déjà identifiée comme le creuset de la culture arabo-musulmane. Alors qu’elle mêle les registres sacré et profane et propose une réflexion englobante, qui porte aussi bien sur la spiritualité, l’éthique, l’esthétique, l’exercice du pouvoir, ou encore sur le bon comportement, la littérature d’*adab* a fait jusqu’à une date récente le plus souvent l’objet d’approches discriminant le religieux et le littéraire. Les candidats sont invités au contraire à croiser les corpus et les méthodes littéraires et islamologiques, afin d’explorer les liens entre littératures et religion et d’envisager sous un jour nouveau la littérature arabe ou d’autres langues de l’islam, en prose ou en poésie.

1. **Arts et spiritualités islamiques**

L’architecture, la musique, les arts graphiques, ou encore les arts du livre, pour ne citer qu’eux, sont des expressions et des supports essentiels aux spiritualités islamiques. Les candidats sont invités à étudier ces modes d’expressions artistiques dans leurs rapports aux spiritualités et aux doctrines de l’islam.

1. **Droit musulman**

De nos jours, l’étude du droit musulman figure parmi les champs les plus dynamiques de l’islamologie. Si la recherche française a déjà pu faire des contributions significatives dans ce domaine, force est de constater que sa visibilité reste toujours restreinte, en particulier en ce qui concerne l’étude des doctrines sur lesquelles s’appuie la pratique du *fiqh*, dans des contextes historiques comme contemporains. Les candidats sont invités à développer ce volet en explorant les passerelles entre *usūl* et *furūʿ al-fiqh* ou les rapports entre la réflexion juridico-normative et les autres sciences de l’Islam, notamment le *kalām* et le *hadīth*. Un deuxième champ d’enquête pourrait être la relation, combien complexe, entre droit et soufisme ou encore la transformation des cadres institutionnels et épistémologiques de la culture du *fiqh* depuis le XIXesiècle. Il est souhaitable que les propositions prennent en compte la diversité doctrinale et théologique de l’islam.

1. **Théologie, soufisme et philosophie de l’islam postclassique**

Alors que les liens entre la *falsafa* et le *kalam* ont fait l’objet de nombreux travaux ces dernières années, ceux qui régissent l’articulation entre la *falsafa* et le *tasawwuf* à la période postclassique restent à explorer. Cette lacune mérite d’être comblée puisque, à partir du XIIème siècle, certains penseurs se considèrent tout autant comme mystiques que philosophes. Les candidats sont invités à approfondir la place de la philosophie dans les doctrines islamiques de l’islam postclassique et contemporain, afin d’éclairer la place des sciences rationnelles dans les sociétés musulmanes et de leur relation avec les modèles religieux.

1. **Islamologie de l’islam contemporain (XIXe-XXIe siècle) : doctrines, pratiques et institutions**

Afin de mieux étudier la place et la signification du fait religieux musulman dans les sociétés contemporaines, l’IFI souhaite encourager le dialogue entre les islamologues et les praticiens des sciences sociales. Il s’agit de combiner l’islamologie – savoir aux fondements textuels – aux différentes sciences sociales (anthropologie, histoire, sociologie, sciences politiques) afin de rendre compte des traductions sociales et culturelles des dogmes et doctrines de l’islam dans le monde contemporain. Les porteurs sont encouragés à soumettre des projets ancrés à la fois dans la connaissance de terrains précis et l’observation approfondie des pratiques actuelles, et dans la maîtrise des sources scripturaires et de la littérature religieuse. Pourront être ainsi abordées des questions telles que celles du rapport entre droit et normativités islamiques à l’époque contemporaine, les religiosités musulmanes contemporaines, la production des autorités religieuses, cette liste n’étant pas exhaustive.

1. **Histoire et épistémologie de l’islamologie**

Apparue dans le dernier tiers du XIXe siècle au sein de l’orientalisme savant, l’islamologie a connu bien des déclinaisons et des tournants épistémologiques, ainsi que des traductions institutionnelles diverses. Si ses liens avec le développement des études arabes ou encore l’orientalisme catholique sont bien connus, les interactions (diachroniques et synchroniques) entre islamologie et savoirs islamiques sont moins étudiées, tout comme l’islamologie qui a pu voir le jour dans les pays musulmans. Sur un plan épistémologique, depuis la tentative critique de refondation d’une « islamologie appliquée » par Mohammed Arkoun, l’islamologie française n’a pas fait l’objet d’une critique systématique, comparable par exemple à celle publiée par Shahab Ahmed dans *What is Islam ?* (Princeton University Press, 2016). À travers cette thématique, l’IFI souhaite encourager le développement d’études historiques et d’approches critiques sur l’islamologie et les épistémologies qui la sous-tendent.

**Critères d’éligibilité**

Porteur du projet : tout chercheur ou enseignant-chercheur statutaire en activité rattaché à l’une des institutions membres du GIP Institut français d’islamologie peut être porteur de projet.

Participants : La participation de chercheurs et enseignants-chercheurs d’établissements non membres du GIP est encouragée et sera valorisée. La participation des doctorants et jeunes chercheurs non-statutaires aux projets est très souhaitée et constituera un atout supplémentaire, tout comme le caractère international du projet.

**Les critères de sélection des projets sont les suivants :**

* Adéquation avec les thématiques de l’appel ;
* Association de chercheurs et d’enseignants-chercheurs d’institutions non membre du GIP ; implication de doctorants et de jeunes chercheurs non-statutaires ;
* Innovation et originalité (les projets déjà financés ne seront pas éligibles, pas plus que l’achèvement de projets en cours) ;
* Interdisciplinarité, transversalité et comparatisme ;
* Faisabilité et bonne adéquation entre les objectifs et la demande de moyens.

Les fonds attribués pourront être utilisés pour des dépenses d’équipement et de fonctionnement (documentation, numérisation, frais de déplacements, prestations de service sur facture…), mais ne pourront pas servir à des dépenses de personnel (rémunérations et vacations). Ils ne devront pas servir non plus au seul financement de colloques ou de publications.

**Dossier de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur dossier de candidature, sous forme d’un unique fichier PDF, au nom du ou de la candidate, à l’adresse mail [administration@institut-islamologie.fr](mailto:administration@institut-islamologie.fr), avant le 21 avril 2023 minuit au plus tard.

Celui-ci, rédigé en langue française, doit comporter :

- le formulaire de candidature (à télécharger ici), rempli et signé ;

- L’exposé du projet de recherche en 10 000 signes espaces compris au maximum (5 pages, à l’exclusion de la bibliographie sélective), présentant les sections suivantes :

* + - la question développée et l’état de la recherche sur le sujet ;
    - les objectifs et hypothèses de recherche ;
    - la méthodologie envisagée ;
    - les résultats attendus ;
    - un calendrier prévisionnel ;

- le CV du porteur du projet (2 pages maximales, incluant les 5 principales publications).

**L’ensemble des pièces demandées doit être soumis dans le même dossier sous format pdf.**

* Les dossiers reçus après la date limite du 21 avril 2023 ne seront pas examinés.
* Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.
* Les limites de signes sont impératives ; les dossiers ne les respectant pas ne seront pas examinés.

La direction de l’IFI apprécie la conformité des candidatures aux conditions exigées.

La sélection des candidatures ne sera faite que sur dossier par le conseil scientifique de l’IFI. Les candidats ne seront pas auditionnés.

Le porteur devra rendre compte précisément de son activité grâce à un rapport annuel et un rapport de fin de projet.

Demande d’informations : [augustin.jomier@institut-islamologie.fr](mailto:augustin.jomier@institut-islamologie.fr)

1. Aix-Marseille université ; l’École normale supérieure de Lyon ; l’École pratique des hautes études ; l’École des hautes études en sciences sociales ; l’Institut national des langues et civilisations orientales ; l’université Lumière-Lyon 2 ; l’université Jean Moulin-Lyon 3 ; l’université de Strasbourg. [↑](#footnote-ref-1)